

Aubenas, le 25/07/2022

Objet : Demande d'adhésion (Réf. Décret du 20/03/79) Secrétariat administratif	9)	

Madame, Monsieur,

Suite à l'embauche de salarié(s) dans votre entreprise, veuillez trouver sous ce pli, les imprimés nécessaires à votre inscription à nos services :

- Circulaire relative aux statuts de l'association
- Fiche d'information sur les expositions aux risques professionnels à nous retourner complétée et signée (une fiche par salarié).
- Bulletin d'adhésion à nous retourner également après l'avoir complété et signé.

Dès réception à notre Service Administratif, un appel de cotisation vous sera adressé et, dès votre paiement, nous procèderons à votre inscription et un numéro d'adhérent vous sera attribué.

Le service médical vous enverra une convocation pour la visite réglementaire de votre personnel. Tous les employeurs sont assujettis aux obligations de la médecine du travail dès qu'ils emploient un salarié. (Article R4624-10 et suivant du code du travail)

Dans l'attente nous restons à votre entière disposition,

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

P.O Le Président La secrétaire administrative

S. BALAZUC

## ATTENDRE L'APPEL PROVISOIRE POUR TOUT PAIEMENT.

#### Nota:

- La cotisation est payable depuis le 1er Janvier de l'année en cours, quel que soit le mois d'adhésion.

Année 2022Cotisation forfaitaire CDI :<br/>Cotisation forfaitaire CDD + de 6 mois :<br/>Cotisation forfaitaire CDD < à 6 mois :<br/>Tarif examen embauche :<br/>Tarif Intérimaire : $81.50 \in HT + TVA \ 16.30 \in 97.80 \in TTC$ <br/>81.50 ∈ HT + TVA 11.40 ∈ = 68.40 ∈ TTC<br/>81.50 ∈ HT + TVA 11.40 ∈ = 68.40 ∈ TTC<br/>81.50 ∈ HT + TVA 16.30 ∈ = 97.80 ∈ TTC

### + Droit Entrée = 65.70 € + TVA 13.14 € = 78.84 € TTC pour l'entreprise

- Nous vous rappelons que la responsabilité de faire bénéficier les salariés de visites médicales d'embauche ou autres, dans les conditions prévues par le code du travail, **APPARTIENT AU SEUL EMPLOYEUR**.
  - Les débauchages aussi doivent être signalés le plus rapidement possible au service administratif.
  - Merci de bien vouloir en prendre note.

Siège APIAR: 6, Chemin du Pialon - 07200 AUBENAS - Tél: 04 75 35 06 30 - Fax: 04 75 89 83 59



## POUR TOUTE DECLARATION D'EMBAUCHE A RETOURNER A L'APIAR

# FICHE D'INFORMATION SUR LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS NECESSAIRE AU SUIVI MEDICAL

Indispensable en référence à l'article D4622-22 (évaluation des risques – communication au service de prévention et de santé au travail) en vue d'adapter le suivi individuel des salariés.

SALARIÉ : Nom Nom (jeune fille) .					
Prénom : Date de naissance					
Date d'embauche : Poste(s) de travail					
Type de contrat (entourer): Titulaire / CDI / CDD / Apprenti / Saisonnie	er / Autı	e:			
Pour CDD et/ou Saisonnier, merci de préciser la date de fin de contra	ıt :				
Risques particuliers auxquels le salarié est exposé : Salarié à voir avant l'affectation au poste de travail pour avis d'aptitude.	OUI	NON	Précisions		
Amiante					
Plomb (dans les conditions prévues à l'article R.4412-160)					
Rayonnements ionisants (ex : rayons X)			Catégorie (entourer) A ou B		
Risque hyperbare					
Agents biologiques des groupes 3 et 4 (ex : hépatites, tuberculose, VIH, brucellose) Agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction de					
catégorie 1A et 1B (ex : huiles minérales, silice, gaz d'échappements, solvants pétroliers, poussière de bois)					
Opérations de montage et de démontage d'échafaudages					
Manutention de charge > 55kg pour un homme Manutention de charge > 25kg pour une femme					
Titulaire d'un (ou plusieurs) CACES ou habilitation de conduite d'engins					
Titulaire habilitation électrique (travaux sous tension)					
Champ électromagnétique (seuils définis au R.4453-3 dépassés)					
Autres travailleurs à voir avant la prise effective du poste : Visite d'Information et de Prévention					
Travailleur handicapé					
Femme enceinte venant d'accoucher ou allaitante					
Titulaire d'une pension d'invalidité					
Travailleur de nuit					
Travailleur < à 18 ans					
Travailleur exposé aux agents biologiques pathogènes de groupe 2					
(ex : coqueluche, légionellose) Travailleur exposé aux champs électromagnétiques			+		

Siège APIAR : 6, Chemin du Pialon - 07200 AUBENAS - Tél : 04 75 35 06 30 - Fax : 04 75 89 83 59



## A RETOURNER A L'A.P.I.A.R. - SVP

25/07/2022

## **BULLETIN D'ADHESION**

Au Service Interentreprise de Santé au Travail d'Aubenas et sa Région

Activité Profe Siège Social	essionnelle :		
Tél : N° de Siret :		Fax: Code i	NAF :
Service Méd	ical Interprofessionnel d'AU	BENAS et sa	l'Entreprise désignée ci-dessus, déclare adhérer au a REGION pour le Service de Santé au Travail - ELLE D'AUBENAS et sa REGION (A.P.I.A.R.).
dès réception	n des imprimés et du règlem	nent intérieur (	cipation aux droits d'entrées <sup>1</sup> qui me seront envoyés dudit Service ainsi que les prescriptions législatives tis en matière de Service Santé au Travail.
Code du Trav	vail Livre II Titre IV.		
L'Adhésion	sera prise en compte à	réception du	u paiement.
RENSEIGNEM	MENTS (à compléter obligatoire	ment)	Fait à lele
	I non Renforcée (non SIR) .		Signature et cachet
Nombre total	de salariés = .		
Veuillez adres	ser ce bulletin rempli, à l'adress	e suivante :	
	A.P.I.A.R Service de Santé	au Travail « 6 contact@a	6 Chemin du Pialon » - 07200 AUBENAS apiar.fr
<sup>1</sup> Le droit d'ent	trée est perçu à l'adhésion de l'I	Entreprise, il es	st dû pour toute nouvelle adhésion.
			ion forfaitaire est due entièrement lors de l'inscription. d'embauches sont dus lors de l'inscription en plus du
<u>Année 2022</u> =	Cotisation forfaitaire CDI : Cotisation forfaitaire CDD + de Cotisation forfaitaire CDD < à Tarif examen embauche : Tarif Intérimaire :	e 6 mois : 8 6 mois : 5	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC 81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC 57.00 € HT + TVA 11.40 € = 68.40 € TTC 57.00 € HT + TVA 11.40 € = 68.40 € TTC 81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC

+ Droit Entrée = 65.70 € + TVA 13.14 € = 78.84 € TTC pour l'entreprise

(\*) VOIR FICHE D'INFORMATION SUR LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS jointe à ce courrier